

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 avril 2009

La séance est ouverte à 18H00.

Présents : Mme MATTIAZZO, M.DEFAYE, M. RABEYRIN, M. NAUD, Mme LÉON ,
Mme LABOUBEE, Mme REDHEUIL, M. BOURGEIX, M. COUREAU, M.DUPUY.
M. LOIZILLON.

Secrétaire de séance : Mme REDHEUIL Marie Christine

Le compte rendu de la réunion du 20 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour.

1° Indemnité au comptable du trésor.

2° Amélioration de la voirie : programme 2009.

3° Convention organisateur transport 2nd rang.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à l'ordre du jour ces trois points supplémentaires

ORDRE DU JOUR

- I) Personnel communal**
 - Modification régime indemnitaire
- II) Associations**
 - Attribution des subventions
- III) Urbanisme**
 - Projet PLU de la commune de ST YZAN DE SOUDIAC
- IV) Bâtiments**
 - Autorisation signature des demandes de Permis de construire
 - Validation maîtrise d'œuvre
- V) Voirie**
 - Modification statut du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes
- VI) Informations et questions diverses**

I- Modification du régime indemnitaire :

Après l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de moduler le montant des primes instituées au sein de la collectivité locale à savoir l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, l'indemnité d'administration et de technicité et l'indemnité d'exercice des missions de préfecture.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2009, en cas d'absence pour congé maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé maladie de longue durée et éviction momentanée des services pour sanction disciplinaire. Le montant des primes dans ce cas sera réduit de 1/24^{ème} pour un ou deux jours d'absence et de 1/12^{ème} à partir du 3^{ème} jour d'absence.

La période de référence sera du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Le paiement des indemnités sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Le coefficient d'attribution des primes dépendra de la qualité du service rendu par l'agent, de son assiduité et de ses connaissances de la réglementation en vigueur liée à ses fonctions.

II- Attributions des subventions aux associations

Considérant l'examen attentif des dossiers de demande de subventions déposés en mairie et sous réserve de la transmission de ce document pour certaines associations ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux différents organismes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE
ADL BIBLIOBUS	Subvention	220,00
AMICALE PETANQUE DES PINS	Subvention	240.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Subvention	550.00
ASSO CHASSE A.C.C.A	Subvention	1 900.00
ASS COMBAT PRIS GUERRE	Subvention	20.00
ASSO DES POMPIERS RETRAITES	Subvention	300.00
ASSO INTERCOM AGENTS COMM	Subvention	4815.00
ASSOCIATION LIVR'ANIM	Subvention	140.00
ASSO USEP	Subvention	600.00
BILLARD CLUB DU CADRAN	Subvention	600.00
CHAMBRE DES METIERS CHTE MME	Subvention	60.00
CLUB PERS AGEES BRUYERES	Subvention	800.00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS CYCLOS	Subvention	1200.00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS FOOT	Subvention	6700.00
COMITE DES FETES	Subvention	3700.00
FNACA	Subvention	20.00
GYMNASTIQUE FEMININE BUSSAC-FORET	Subvention	600.00
HORIZON BOIS FORET ASSOCIATION	Subvention	100.00
LE GARDON BUSSACAIS	Subvention	500.00
MAISON FAMILIALE CHEVANCEAUX	Subvention	60.00
MATIERES ET COULEURS	Subvention	750.00
PETIT A PETIT	Subvention	700.00
TENNIS CLUB DE BUSSAC-FORET	Subvention	3700.00
TENNIS DE TABLE DE MONTLIEU	Subvention	100.00
SAINTONGE BOISEE VIVANTE	Subvention	100.00
OCCE MATERNELLE	Subvention	1500.00
COOP SCOLAIRE USEP PRIMAIRE	Subvention	5500.00

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

III- Projet PLU St Yzan de Soudiac

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu la délibération du Conseil Municipal de St Yzan de Soudiac concernant l'arrêté du projet de PLU pour leur commune.

Aussi, conformément aux articles L121-14 et L123-6 du Code de l'urbanisme, en notre qualité de commune associée à la révision, le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet arrêté du PLU de la commune de St Yzan de Soudiac

IV- Bâtiments

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents projets en cours :

- l'aménagement du bâtiment - place du champ de Foire – avec la construction de sanitaires publics, la réhabilitation de la poste, la réhabilitation de salles associatives,
- l'extension et la réhabilitation des vestiaires football.

Afin de réaliser l'ensemble de ces opérations, Le conseil municipal :

- autorise Madame le Maire à déposer et à signer les demandes de permis de construire pour ces travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces travaux.
 - autorise Madame le maire à signer les pièces nécessaires à la passation des marchés publics relatifs à ces opérations.
- retient l'offre du Cabinet Architecture Dimension 17800 Pons pour la maîtrise d'œuvre.

V -Voirie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 01 janvier 2010, les services de l'Etat (DDE) ne vont plus intervenir dans le domaine de l'assistance technique sur le volet routier auprès des communes.

Aussi, le Syndicat de la voirie propose aux communes et EPCI adhérents qui le souhaitent, de signer une convention d'assistance technique générale dans le domaine routier. Cette mission générale porterait sur :

- la gestion patrimoniale,
- l'élaboration de programme d'investissement et d'entretien,
- l'assistance à l'emprunt subventionné.

La rémunération de l'assistance sera assise sur une participation forfaitaire par habitant (0.50 Euros /hab). Si la commune est intéressée elle doit valider ce projet afin que le syndicat propose pour signature une convention spécifique.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de convention avec le syndicat de la voirie pour l'assistance technique générale dans le domaine routier.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

VI- Indemnité au comptable du trésor

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982 , ainsi que l'arrêté en date du 16 décembre 1983 qui a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budgets et de conseils allouée aux comptables du Trésor chargé des fonctions de receveurs des Communes et notamment l'article 3 de l'arrêté précité.

Aussi considérant la nouvelle prise de fonction de Mr Desgaches Michel en septembre 2008 en qualité de trésorier municipal de Montlieu la garde,

Le conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur Desgaches Michel trésorier municipal l'intégralité des indemnités précitées selon la réglementation en vigueur pour la période de 120 jours de gestion en 2008.

VII - Amélioration de la voirie programme 2009

Le Conseil Général a reconduit pour 2009 son programme d'amélioration de la voirie communale. Aussi les communes peuvent bénéficier d'une subvention départementale de 25% en annuités pour la réalisation de travaux d'entretien ou de construction de voiries communales. Compte tenu des travaux liés à la réfection de la voirie communale de Bussac-foret programmés pour 2009.

Le Conseil Municipal décide

- d'inscrire la commune de Bussac foret au programme d'amélioration de la voirie communale 2009 avec un emprunt voirie subventionné d'un montant de 10 000 Euros.

VIII Convention organisateur transport 2ND rang

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang.

Le Conseil Municipal décide

- de reconduire la convention de délégation de compétence d'organisation de transport scolaire de second rang pour les années scolaires. 2008-2009 et 2009-2010.

- autorise Madame le Maire à signer la convention avec le conseil général de Chte Mme.

Informations et questions diverses

* Elections européennes : Mme le Maire rappelle que les élections auront lieu le 07 juin et qu'il convient de préparer le planning pour les tours de permanence. Le tableau définitif sera transmis quelques jours avant le jour de vote.

* Prochaines réunions :

*Commission bâtiments-aménagement/Commission forêt-voies-réseaux:

le 06 mai à 18h00 Les devis reçus pour le stade (pompe arrosage) et les travaux du tennis (fissures) ainsi que les travaux voirie y seront examinés,

*Restaurant scolaire : le 6 mai à 17H30. Examen des commandes (plus particulièrement en fruits et légumes)

*Commission communication-animation-culture : le 06 mai à 19h00 : site internet

* Mr **Rabeyrin** précise que les suspensions fleuries seront remises sur les mats vers la fin mai, avant il serait nécessaire de repeindre les poteaux. Pour effectuer ces travaux, une demande de mise à disposition d'une personne pourra être faite auprès de l'association vie. Avis favorable du Conseil Municipal.

* Mr **Loizillon** souligne que ces travaux doivent être effectués avec du matériel respectant la législation en matière de sécurité. Il propose que la commune achète deux échelles sécurisées adaptées aux normes.

Des demandes de devis seront faites non seulement concernant les -échelles sécurisées mais également pour un compresseur 220 V -100 litres et un karcher 220 V – 130 bars

* Mr **Rabeyrin** est nommé correspondant des Ordures Ménagères auprès de la CDCHS et Mr **Bourgeix** Thierry suppléant

* Mr **Rabeyrin** souhaite intégrer la commission communication-animation-culture. Une délibération sera prise en ce sens lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

* Mr **Dupuy** signale que des ampoules à la salle des fêtes sont défectueuses. (à vérifier)

Il serait souhaitable de revoir le système de coupure générale de l'électricité ce qui éviterait quelques difficultés et notamment lorsque des denrées se trouvent entreposées dans le congélateur.

* Mr **Defaye** rend compte des différentes réunions : Syndicat de la Saye, et Sivom.

* le choix du feu d'artifice ayant été réalisé, (la même Société que celle qui a réalisée celui de l'année dernière) une réponse sera adressée aux offres non retenues

* Manifestations :

- Cérémonie le 08 mai à 10H45

- Pose de la plaque de l'école maternelle date à confirmer (invitation aux DDEN, Instituteurs, Conseil Municipal).le 15 mai à 16h30.

- Réunion publique pour le compostage avec la CDCHS :

le 19 mai 2009 à 18h00 à la salle des fêtes

- Repas de la chasse le 30 mai 2009.

*-Prochaines réunions du Conseil Municipal

- **15 mai à 20h30 ; 19 juin à 18h00 ; 17 juillet à 18h00**

La séance est levée à 21h00